

## Déclaration relative aux comptes à faible coût et sans frais

Date d'entrée en vigueur : 1er décembre 2025

Conformément à l'engagement modernisé de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) concernant les comptes à frais réduits ou sans frais pour 2025, la Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada) propose un compte à frais réduits désigné, le « compte chèque de base », accessible à tous les clients particuliers canadiens<sup>i</sup>, afin de leur garantir l'accès à des services bancaires de base à un coût symbolique. En outre, un plan gratuit est disponible pour les groupes de clients éligibles, comme indiqué ci-dessous.

### **Compte-chèques de base (compte à faible coût)**

- Tarif mensuel : 4,00 DOLLARS CANADIENS
- Exonération des frais mensuels : Applicable si un solde quotidien minimum de 1 000 dollars canadiens est maintenu pendant tout le mois
- Chaque mois, votre compte inclut 18 transactions de débit qui sont exemptes de « frais de transaction de débit ». Ces 18 transactions incluent les types d'activités suivants : \*
  - Achats par carte de débit
  - Paiements de factures\*\*
  - Débits préautorisés
  - Chèques prélevés sur le compte
  - Retraits d'espèces
  - Virements électroniques\*\*
  - Transactions en succursale\*\* (y compris les retraits ou les virements de fonds)

Cela signifie que vous pouvez utiliser différents canaux de services bancaires, par exemple les services bancaires en ligne, les services bancaires mobiles, les guichets automatiques ou les services en succursale, et ces transactions seront toutes prises en compte dans les 18 mêmes transactions de débit gratuites. Cependant, il est important de comprendre que :

\* Les 18 transactions de débit gratuites s'appliquent uniquement à l'exemption des frais par transaction de débit, qui sont normalement de 0,80\$ CA par transaction de débit. Toute transaction de débit au-delà du 18 sera soumise à des frais.

\*\* Certains services spécifiques continueront à entraîner des frais de service distincts, même si les frais par transaction de débit sont supprimés; par exemple, les paiements de factures en agence, les virements, les traites bancaires et les services de change. Pour une liste complète des frais de service, veuillez consulter notre barème des frais de service, disponible en succursale et sur notre site Web : [www.icbk.ca](http://www.icbk.ca).

➤ Autres caractéristiques :

- Relevés mensuels numériques gratuits
- Privilèges liés à l'émission de chèques
- Pas de solde minimum
- Aucuns frais de changement de compte avec le même signataire
- Aucuns frais supplémentaires pour les dépôts, les cartes de débit et les formulaires de paiement préautorisés
- Aucuns frais supplémentaires pour les relevés imprimés mensuels, les images de chèques retournés ou la consultation en ligne des images de chèques
- Autoriser les comptes conjoints si la situation le justifie (par exemple, couple marié/en union de fait, etc.)

**Plan gratuit (pour les groupes de clients éligibles)**

Les groupes de clients éligibles peuvent être inscrits au plan gratuit, en transformant le « compte-chèques de base » en un « compte sans frais », qui comprend :

- Exonération complète des frais mensuels du compte-chèques de base
- Transactions de débit illimitées sans frais par transaction

Groupes éligibles :<sup>i</sup>

- Jeunes de 18 ans et moins
- Étudiants (preuve valide requise)

- 
- Personnes âgées de 60 ans et plus
  - Bénéficiaires d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) ou bénéficiaires du crédit d'impôt pour personnes handicapées
  - Nouveaux arrivants au Canada (pour la première année au Canada) <sup>ii</sup>

L'inscription au plan gratuit est soumise à une vérification d'éligibilité lors de l'ouverture du compte ou sur demande périodique afin de valider l'éligibilité continue. Le plan gratuit est uniquement disponible avec le compte-chèques de base. Les autres types de comptes ne sont pas éligibles à ce plan.

### Renseignements complémentaires

Pour en savoir plus sur le compte-chèques de base, le plan gratuit ou pour vérifier votre éligibilité, veuillez visiter notre succursale ou consulter notre site Web à l'adresse [www.icbk.ca](http://www.icbk.ca)

Pour comparer les comptes des différentes institutions financières canadiennes, veuillez utiliser l'outil de comparaison des comptes de l'ACFC à l'adresse suivante :

<https://itools-ioutils.fcac-acfc.gc.ca/ACT-OCC/SearchFilter-eng.aspx>

---

Notes de bas de page :

- i. Les clients doivent avoir atteint l'âge minimum pour leurs offres spécifiques.
- ii. Aux fins de la présente offre, le terme « nouveaux arrivants » désigne les résidents permanents (y compris les personnes qui ont reçu une « approbation de principe » de la part d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour séjourner au Canada), les réfugiés (personnes protégées) et les résidents temporaires (y compris les étudiants, les travailleurs ou les titulaires d'un permis de séjour temporaire).